



Paris, le 3 juillet 2015

A propos de l'examen de la loi NOTRE à l'Assemblée nationale : les précisions de l'APVF

L'Association des Petites Villes de France suit bien évidemment avec une vigilante attention l'examen en deuxième lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

A ce propos, elle regrette vivement le rétablissement par les députés du principe de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires à l'horizon 2020. L'APVF rappelle que son Président Olivier Dussopt qui est le rapporteur à l'Assemblée nationale de ce projet de loi a émis un avis défavorable à cet amendement. Conformément à la Résolution adoptée à l'unanimité lors de ses Assises de Paimpol les 18 et 19 juin derniers, l'APVF demeure favorable au principe de la désignation par fléchage des conseillers communautaires lors des élections municipales. Ce mode de scrutin fait maintenant l'objet d'un relatif consensus chez les maires, il serait vivement regrettable qu'il soit remis en cause.

En revanche, l'APVF se félicite vivement de l'adoption d'un amendement par l'Assemblée nationale à l'initiative du Gouvernement et du rapporteur repoussant l'entrée en vigueur du transfert obligatoire de la gestion de l'eau et de l'assainissement des communes à tous les EPCI à fiscalité propre. Pour l'eau notamment, ce transfert sera optionnel à compter de 2018 et obligatoire à 2020 de façon à laisser un délai de réflexion avant la mise en œuvre obligatoire.

L'APVF rappelle au sujet des nouveaux transferts de compétence aux intercommunalités que le pragmatisme doit prévaloir et que ces transferts ne doivent s'opérer que dans les domaines où l'intercommunalité est incontestablement mieux à même d'intervenir que les communes membres.

Contact Presse

André ROBERT, Délégué général – 01 45 44 00 85 - 06 80 84 27 53 - arobert@apvf.asso.fr
APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr